

Librairies : cher livre

Autor(en): **Caldelari, Anne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1687

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009001>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Cher livre

La revue *Feuxcroisés* publie un dossier fouillé sur la librairie en Suisse. Elle y retrace son histoire et décrit les enjeux qui traversent le commerce du livre dans les trois régions linguistiques. Un entretien avec deux acteurs de ce marché clôt l'ensemble.

La librairie n'est pas née avec le livre. Le métier de libraire ne se dissocie de celui de l'éditeur et du copiste qu'avec l'invention de l'imprimerie. Le chapitre «Regards d'historiens» du dossier de *Feuxcroisés* montre qu'en Suisse, le commerce du livre se structure dès le XVIII^e siècle dans les centres urbains que sont Zurich, Genève, ou Bellinzone, chaque fois en relation avec le pays frontalier. En Suisse alémanique, les libraires, réunis dans le «Schweizer Buchhändler Verein» (SBV, association suisse des libraires alémaniques) fondé en 1849, sont membres de l'association faïtière des libraires allemands, dont font également partie les libraires autrichiens. Au Tessin, l'activité des librairies dépend de la situation de la presse italienne. Jusqu'en 1848, les imprimeurs imprimaient les livres censurés en Italie. Puis, lorsque le régime de la presse est réformé, ils ne sont pas capables de concurrencer les éditeurs italiens et se replient sur la demande locale. Ils commentent également à recourir à l'importation. En Suisse romande, Genève est un pôle majeur dès le XVI^e siècle. Avec la Réforme, elle entretient des contacts privilégiés avec des pays protestants, puis au XVIII^e se spécialise dans la publication et la diffusion d'ouvrages censurés en France. A partir de la Révolution française et au XIX^e la situation s'inverse et le

commerce du livre se replie sur la région. Les libraires et éditeurs se réunissent au sein de la Société des libraires et éditeurs de Suisse romande en 1866 pour tenter de s'imposer face à Paris. Dès les années cinquante, l'importance des diffuseurs et distributeurs ne fait que croître, à mesure de l'expansion du groupe français Hachette.

Frontière économique et culturelle

L'interdépendance des régions par-dessus les frontières subsiste aujourd'hui: 80% des livres vendus en Suisse sont importés. La frontière est un enjeu crucial pour le livre. Du point de vue culturel, elle enrichit les échanges mais la prédominance de l'autre menace la production locale. La Suisse romande absorbe à elle seule entre 3 et 4% de l'édition française. Par ailleurs, du point de vue commercial, le prix des livres s'envole lorsqu'il entre en Suisse: il est majoré de 16% du côté alémanique, entre 20 et 40% du côté romand. Si les libraires alémaniques s'entendent sur des prix fixes, garantis par le «Sammelrevers», un accord entre associations professionnelles de chaque côté de la frontière, les libraires romands y ont renoncé en 1991 et dépendent des prix établis par les diffuseurs et distributeurs. Le «Sammelrevers», mis en cause par Monsieur Prix en tant qu'entente cartellaire, a permis de mieux contenir les prix alémaniques que les prix romands. Par contre, il ne protège que dans une moindre mesure les petits commerces de disparaître au profit des plus gros: en Suisse alémanique, vingt-cinq points de vente ont fermé dans les dernières années, trois entreprises se partagent 35% du marché.

En Suisse romande, ce phénomène de concentration s'est accéléré puisque quarante et un magasins ont fermé, depuis l'arrivée de la Fnac en 2000. Payot mange un quart du gâteau pour en laisser 15% à la Fnac. La concentration est également active parmi les distributeurs. Les deux plus importants, Difulivre et OLF, appartiennent tous deux à Hachette Livre, éditeur français qui dépend du groupe Lagardère et qui détient par ailleurs 65% du capital de Payot.

Si la concurrence est rude entre librairies, qu'en est-il entre diffuseurs-distributeurs? Chacun détient des droits exclusifs pour la distribution et la diffusion de ses éditeurs. Impossible donc pour un libraire de faire jouer le marché et comparer les prix.

Les enjeux culturels

Le livre n'est pas seulement un objet commercial et la librairie n'est pas une simple surface de vente. Le livre véhicule du savoir, une culture, une identité. Dans un pays aussi dépendant de ses voisins que la Suisse, l'identité culturelle et la diversité deviennent des valeurs à protéger, sans tomber dans le protectionnisme, comme le souligne Sylviane Friederich, libraire indépendante à Morges. Selon Françoise Berclaz-Zermatten, de la librairie La Liseuse à Sion, «la diminution des points de vente affecte la diversité des titres proposés. Le petit libraire ne peut plus compter sur des ventes faciles qui permettent de s'intéresser à des livres jugés plus difficiles, aux ventes trop aléatoires.» Sans parler de la production pléthorique de nouveaux ouvrages qui impose une rotation très rapide de l'assortiment.

Arbitrage

Si l'on veut dépasser les enjeux commerciaux liés à la vente du livre, le pouvoir politique devrait tenir le rôle d'arbitre et lui garantir ainsi son statut d'objet culturel. Or, dans les deux procédures en cours, la situation est bloquée. L'association des libraires de Suisse alémanique a annoncé une baisse de 4% en deux étapes dès le 1^{er} juillet 2006, mais refusé le modèle de prix minimum proposé par Monsieur Prix. Ce modèle, à mi-chemin entre le prix fixe et la libéralisation, aurait imposé un prix minimum qui respecte les taux de change, mais les libraires auraient pu l'augmenter en fonction de leurs coûts d'exploitation. Par ailleurs, le groupe de travail chargé d'examiner une initiative parlementaire qui demandait d'établir une réglementation spécifique au livre a décidé de ne pas proposer de loi. Si le politique ne décide rien, le marché décidera pour lui. ac

Feuxcroisés no 8, revue du Service de presse suisse, Editions d'en bas, 2006.

La librairie BASTA!, les éditions d'en bas et attac vaud organisent un débat entre Yvette Jaggi et Jean Richard, responsable des éditions d'en bas, sur le thème de la marchandisation de la culture: Le livre, bel exemple.
Mardi 9 mai à 20 heures au Buffet de la gare de Lausanne.